



FICHE TECHNIQUE

Jardiner au balcon

S'organiser un petit bout de jardin même sur son balcon !

LÉGENDE

- Plein soleil
- Mi-ombre
- Eau et paillage
- Compost
- Terre
- Plantation
- Récolte
- Cuisine

TOMATE CERISE

-
-
-
- Semis : février à avril
Plants : avril à juin
- Juillet à octobre
- Salade, tarte, ...

THYM

-
-
-
- Semis : février à avril
Plants : février à octobre
- Toute l'année
- Tisane, grillades, viandes, légumes, poissons...

CIBOULETTE

-
-
-
- Semis : février à avril
Plants : février à nov.
- Février à novembre
- Salade, omelette, fromage, yaourt ...

FRAISIER

-
-
-
- Plants : juillet à octobre
- Mai à août
- Gâteaux, avec du sucre, salade de fruits...

LAITUE

-
-
-
- Semis ou plants
Selon variétés : février à sept
- Selon variétés : avril à nov.
- Salade...

RADIS

-
-
-
- Semis : février à sept.
- 1 mois après semis
- Beurre et sel, salade, soupe de fanes...

MENTHE

-
-
-
- Plants : février à octobre
- Mars à octobre
- Thé, tisane, sauces...

ORIGAN

-
-
-
- Semis : février à mai
Plants : mars à octobre
- Mars à novembre
- Tisane, sauces, pizza...

PERSIL

-
-
-
- Semis ou plants : février à septembre
- Avril à novembre
- Salade, sauces, ...

ROMARIN

-
-
-
- Plants : mars à octobre
Bouture : mars à avril
- Toute l'année
- Tisane, grillades, marinades...

PRÉVENIR

ESCARGOT



- Fine couche de cendres de bois autour des plantes
- Granulés de Ferramol (orthophosphate de fer)
- Pièges à bière, planche de bois avec récolte manuelle...

LIMACE



PUCERON



- Ecraser à la main
- Savon noir à pulvériser : 1 verre de savon pour 10 verres d'eau

COCHENILLE





FICHE TECHNIQUE

Jardiner dans de petits espaces

Vous avez un petit espace et vous souhaitez en profiter pour jardiner ?
Voici 3 étapes à suivre pour un succès garanti !



1 IDENTIFIER LES ESPACES CULTIVABLES

Pour pouvoir cultiver, il faut que votre petit espace réunisse quelques critères : de la lumière, pas trop de vent, une température suffisante, un accès à l'eau.

Dans quoi cultiver ? En pleine terre, en pots, en jardinières, en bacs surélevés, ...

2 CHOISIR LES PLANTES A CULTIVER

Quels légumes et fruits à privilégier lorsqu'on a de petits espaces.

Les petits fruits rouges (fraises, framboises, mûres, myrtilles, ...) les salades, les radis, les pois, les haricots, les concombres et les herbes aromatiques (thym, romarin, ciboulette, menthe, basilic, ...), ... ce que vous aimez manger ! On ne cultivera pas tout à fait la même chose sur un balcon que dans un carré de jardin. Adapter vos cultures à vos emplacements.

Quelques exemples de plantes :

Le fraisier : une plante peu exigeante. Bien enrichir le sol au printemps, couper les stolons et récolter pendant plusieurs semaines. Penser à bien arroser si la culture est en pot !

Le radis : une plante avec racines peu profondes. C'est une culture facile même avec peu de sol (15 centimètres). Le radis peut aussi se cultiver en pot.

3 REUSSIR SA RECOLTE

Quel entretien ?

Pour optimiser au maximum le rendement de ces plants, veiller à bien arroser, couvrir le sol avec du paillage, récolter régulièrement, tailler si besoin, et renouveler les semis rapidement après récolte.



RESSOURCES

- > Jardiner dans 1m2, éditions Larousse, 2016
- > Manuel des jardiniers sans moyens, Les Anges Gardins, 2013



FICHE TECHNIQUE

Les arbres

LES ARBUSTES EXOTIQUES

Les essences exotiques sont des végétaux introduits dans nos régions depuis moins de 500 ans. La faune associée y est généralement moins riche que sur les essences indigènes. Elles ne sont pas toujours adaptées à nos climats et à nos sols, ce qui rend leur développement plus incertain.

LES AVANTAGES

- Large choix dans les essences,
- Grande diversité dans les formes et les couleurs du feuillage,
- Quelques essences odorantes,
- Floraison étalée sur l'année,
- Résidus de végétaux valorisables.

LES INCONVENIENTS

- Peu de faune locale associée,
- Entretien et taille régulière,
- Baies souvent toxiques et non comestibles,
- Fragile (parasitisme, résistance, maladie...), demandent plus de soins,
- Certaines essences peuvent avoir des besoins non cohérents avec notre climat notamment en eau ou en température minimale.

LES ARBUSTES INDIGENES

Les essences indigènes sont présentes naturellement dans une région donnée sans avoir été introduites par l'homme.

LES AVANTAGES

- Large choix dans les essences,
- Faune associée importante,
- Résidus végétaux (feuilles et branches) valorisables,
- Baies ou fruits comestibles.

LES INCONVENIENTS

- Entretien et taille selon l'essence.

LES ARBUSTES INVASIFS

Une espèce invasive répond à plusieurs critères :

- Plante exotique introduite accidentellement ou volontairement qui est naturalisée (présente depuis plus de 10 ans),
- Risque de prolifération,
- Concurrence les espèces indigènes,
- Impact sur la biodiversité et/ou la santé et/ou l'économie.

Exemple : Laurier palme, rhododendron des parcs, buddleia du père David (arbre à papillons), griffe de sorcières...

LES REGLES A RESPECTER

- Ne pas disperser dans la nature (article L415-3 du code de l'environnement),
- Ne pas planter, semer ou bouturer,
- Ne jamais les laisser fleurir pour éviter la production et la dissémination des graines.

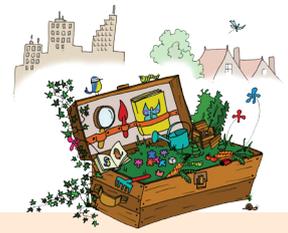
Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du Conservatoire Botanique National de Brest : <http://www.cbnbrest.fr/observatoire-plantes/boite-a-outils/liste-de-plantes/listes-des-plantes-invasives>



POUR EN SAVOIR PLUS

Livret MCE « Votre haie de jardin au naturel »





FICHE TECHNIQUE

L'assainissement individuel ou non-collectif

MEMENTO DES BONNES PRATIQUES



Les rejets directs de nos eaux usées dans la nature sont interdits.

L'habitation doit être raccordée soit à un système d'assainissement collectif (le « tout à l'égout »), soit à un assainissement individuel installé sur la propriété dans lequel les eaux sont partiellement épurées avant d'être rejetées dans la nature. L'eau restituée au milieu doit respecter l'environnement et la santé publique.

Selon le volume d'eaux usées à traiter (il dépend du nombre d'habitants dans la maison), la surface disponible et la nature du terrain, il conviendra de choisir le système d'assainissement le plus adapté.

LES DIFFERENTS TYPES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

S'il existe de nombreux types de systèmes, le schéma général reste identique.

- La première phase est la collecte des eaux usées de toute l'habitation par un **ensemble de canalisations**.
- La deuxième consiste en un **prétraitement** à l'intérieur de la fosse (toutes eaux ou septique). Enfin, vient le **traitement** en lui-même.

Arrivées à cette étape, les eaux contiennent encore environ 70 % de leur pollution.

L'élimination de cette pollution résiduelle est obtenue par infiltration dans le sol (quand celui-ci le permet) ou dans un massif de sol reconstitué, grâce à l'action de micro-organismes présents naturellement.

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol ou bien elles sont drainées vers un fossé.





LES PRECAUTIONS LORS DE L'INSTALLATION

Vous devez laisser tous les regards accessibles (ces ouvertures permettent l'entretien du système de traitement). Le système enterré ne doit pas être recouvert par une dalle ou par du béton mais par une simple pelouse (ou toute autre surface perméable) permettant ainsi la circulation et les échanges d'air. Vous éviterez d'entreposer ou de faire circuler des charges lourdes sur la zone.

Le système de traitement ne doit pas être installé à moins de 3 mètres de la limite de propriété. Autour de celui-ci : ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 mètres du système, n'installez pas de puits pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 mètres.

Les eaux pluviales ne doivent jamais être raccordées au dispositif d'assainissement.

LES PRECAUTIONS D'USAGE

Votre système d'assainissement non-collectif (tout comme les égouts) n'est pas capable de traiter tous les polluants. Pire, certains d'entre eux peuvent endommager votre installation !

Ces produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, les toilettes, ni aucun autre matériel relié à votre système d'assainissement :

- Les liquides corrosifs (white spirit, acide, soude, etc.)
- Les huiles, notamment de vidange
- Les peintures
- Les médicaments (antibiotiques, sirops, etc.)
- Les objets susceptibles de boucher les canalisations (couches, serviettes périodiques, tampons, lingettes, etc.).

LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN

« Les immeubles non raccordés [à un système d'assainissement collectif] doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement. » (Code de la Santé publique article L33).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler la conformité des installations. Il est généralement de la compétence de la communauté de communes ou d'agglomération. En cas de dysfonctionnement ou d'absence de système d'assainissement, la responsabilité du propriétaire est engagée.

PERIODICITE D'ENTRETIEN



Éléments	Opération	Fréquence
Fosse toutes eaux ou fosse septique	Vidange	Tous les 4 ans (minimum)
Préfiltre	Nettoyage	2 fois par an
Ventilation	Vérification visuelle / nettoyage si obstruction	Régulièrement
Bac dégraisseur	Nettoyage	3 à 4 fois par an (minimum)
Regards de traitement	Vérification / nettoyage si obstruction	2 à 4 fois par an (minimum)
Poste de relevage (si équipé)	Nettoyage à l'eau claire, contrôle du flotteur	2 fois par an (minimum)



Lors de la vente de votre habitation, vous devez faire réaliser un diagnostic assainissement. Il doit dater de moins de 3 ans avant la vente.

En cas de non conformité, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réhabiliter l'installation.



FICHE TECHNIQUE

Récupération et stockage de l'eau de pluie

Source : Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

REGLEMENTATION



Vous pouvez utiliser chez vous l'eau de pluie de différentes manières. Néanmoins, l'eau de pluie ne peut pas être utilisée pour la consommation alimentaire dès lors qu'elle ne subit pas un traitement complet pour la rendre potable.

À l'**extérieur** de votre habitation, vous pouvez utiliser l'eau de pluie comme bon vous semble.

Vous pouvez notamment vous en servir pour arroser votre jardin (y compris des fruits ou légumes que vous allez consommer) ou le nettoyage (voitures, terrasses, etc.).

À l'**intérieur** de votre maison, les usages sont beaucoup plus encadrés. Vous pouvez vous servir de l'eau de pluie pour :

- alimenter la chasse d'eau de vos toilettes,
- nettoyer vos sols,
- nettoyer votre linge (sous réserve d'un traitement de l'eau adapté).

Ces usages intérieurs sont interdits si votre toiture et/ou vos gouttières contiennent de l'amiante, du ciment ou du plomb.

INSTALLATION

L'eau de pluie ne peut être récupérée qu'à l'aval d'une toiture non accessible.

Son stockage peut s'effectuer dans une cuve hors-sol ou enterrée.



DECLARATION

Une déclaration d'usage est obligatoire au service en charge de l'assainissement (mairie, communauté de communes ou d'agglomération) si l'installation est reliée au réseau d'assainissement collectif. Cette déclaration doit mentionner le bâtiment concerné et une évaluation des volumes d'eau de pluie utilisés à l'intérieur de votre habitation. Pour les autres usages, aucune déclaration n'est nécessaire.



SECURITE

Des règles strictes encadrent l'usage de l'eau de pluie à l'intérieur de votre domicile.

Tous les **robinets** délivrant de l'eau de pluie doivent être clairement identifiés, notamment avec une plaque de signalisation mentionnant « Eau non potable » (WC compris). Ces robinets doivent pouvoir être verrouillés. À noter qu'il est interdit d'avoir dans une même pièce, un robinet délivrant de l'eau potable et un autre délivrant de l'eau de pluie (exception faite des sous-sols, caves ou garages).

Le **stockage** de l'eau de pluie en extérieur peut se faire dans des contenants plus ou moins esthétiques. Veillez toutefois à bien couvrir votre réserve (couvercle ou moustiquaire), sous peine de la voir se transformer en nurserie pour moustiques !

CONTROLE ET SURVEILLANCE

Seule l'utilisation à l'intérieur de votre domicile vous engage à un suivi régulier de votre installation consigné dans un **cahier d'entretien**.

Ce cahier comprend :

- le nom et l'adresse de l'entreprise chargée de l'entretien si ce n'est pas vous,
- le plan détaillé de votre installation de récupération d'eau de pluie,
- une fiche de mise en service,
- les dates des vérifications et opérations d'entretien réalisées,
- le relevé mensuel des volumes d'eau de pluie utilisés à l'intérieur des bâtiments raccordés au réseau d'assainissement collectif.



FICHE TECHNIQUE

Les types de plantes

Il existe plusieurs types de plantes. Il est important de savoir de quoi il s'agit. En général chaque type répond à ces mêmes critères : la façon de planter, l'entretien, le port, l'esthétique, la durée de vie, la croissance, la taille...



LES PLANTES VIVACES

Aussi appelées pérennes, ces plantes sont permanentes. Une fois installées, elles s'étoffent au fil des ans et occupent l'espace progressivement. Elles sont faciles à dédoubler, bouturer permettant ainsi l'échange et le don.



LES AVANTAGES

- Espèces pérennes,
- Habitats pour la petite faune (nourriture, supports de ponte et abris),
- Résidus végétaux compostables,
- Multiplication aisée.

LES INCONVENIENTS

- Entretien annuel (taille à l'automne).

LES PLANTES ANNUELLES

Les plantes annuelles ont un cycle de vie d'une saison ou d'une année. De floraison très rapide, elles donnent aussitôt de l'allure au parterre. Il existe aussi des plantes bisannuelles, dont le développement s'étend sur 2 années. Elles fleurissent généralement la 2ème année.



LES AVANTAGES

- Adaptation au sol et au climat,
- Habitats pour la petite faune (nourriture, supports de ponte et abris),
- Rendu rapide,
- Certaines espèces se ressèment seules.

LES INCONVENIENTS

- A ressemer chaque année,
- Coût si vous achetez vos graines ou vos plants chaque année.





LES PLANTES CULTIVÉES

Les plantes cultivées sont introduites intentionnellement faisant l'objet d'une culture volontaire. Il peut s'agir d'une plante ayant fait l'objet de manipulation (cultivar) ou non.



LES AVANTAGES

- Nourriture pour la petite faune selon les espèces
- Grande diversité floristique
- Nombreux distributeurs de graines et de plans
- Résidus végétaux compostables

LES INCONVENIENTS

- Habitats moins fréquentés par la petite faune,
- Entretien régulier,
- Coût d'achat, notamment sur l'installation d'un jardin.

LES FLEURS SAUVAGES

Les plantes sauvages poussent sans intervention humaine, on les retrouve dans les milieux naturels



LES AVANTAGES

- Adaptation au sol et au climat,
- Diversité floristique,
- habitats pour la petite faune (nourriture, supports de ponte et abris),
- Récupération de graines ou de plantules dans la nature (attention à ne prendre que des plantes communes non protégées qui se trouvent en grande quantité),
- Nombreuses comestibles,
- Résidus végétaux compostables.

LES INCONVENIENTS

- Peu de distributeurs de graines et de plans,
- Coût d'achat.



POUR EN SAVOIR PLUS

Livret MCE « Pour plus de nature, végétalisons nos murs »